



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le lundi, 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Laprade, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Dominique Laforce
Siège #2 M. Christian Lemay
Siège #3 Mme Marylène Charest
Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #5 M. Dominic Doyon
Siège #6 Mme Guylaine Lacharité

Formant quorum pour la séance du conseil.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de greffière pour la séance.

247-12-2025

1. Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Guylaine Lacharité , appuyé de Dominic Doyon et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

A. OUVERTURE.

Quorum.

B. PRÉLIMINAIRES.

1. Adoption de l'ordre du jour, sans lecture.
2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

C. CORRESPONDANCE.

3. Dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

4. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

5. Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 280-2025 relatif aux traitements des élus municipaux.

G. DIVERS.

Incendie et sécurité civile

6. Résolution pour délégation de compétence à la Municipalité de Saint-Cyrille pour les services d'un préventionniste dans le cadre du Fonds région et ruralité, volet Coopération et gouvernance.

7. Demande de délivrance de certificats d'autorisation pour l'utilisation d'un feu vert clignotant.

Voirie

8. Groupe 132 - Autorisation de paiement de la facture pour le pavage des traverses sur le 6^e Rang.

9. Programme d'aide à la voirie locale – volet amélioration - reddition de compte.
10. Autorisation d'achat de panneaux de voirie – Martech signalisation inc.

Hygiène du milieu

11. Nettoyage d'une partie du fossé du 6^e Rang et d'une partie du rang St-Jean-Baptiste.

Aménagement et urbanisme

12. Autorisation de signature pour une servitude entre la Municipalité de Saint-Guillaume et M. Daniel Rivard.

Loisirs et culture

13. Demande de permis de réunion pour la soirée reconnaissance du 31 janvier 2026.

H. VARIA.

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

248-12-2025

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marylène Charest , appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 tel que présenté par la greffière.

Adoptée.

C. CORRESPONDANCE.

DÉPÔT

3. Dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec suite au rapport d'enquête.

La directrice générale dépose en séance publique le rapport de la CMQ relativement aux conclusions et recommandations à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Municipalité de Saint-Guillaume.

La directrice générale dépose une copie à tous les membres du conseil et explique la situation des actes répréhensibles à la suite de la prise de possession de trois boîtes de documents par le maire sortant appartenant à la Municipalité.

Ces documents étaient sous la garde de la greffière-trésorière et ni le conseil ni un tribunal ne lui a permis de s'en désister. Les documents ont donc été impérativement retournés au bureau.

La directrice informe les membres du Conseil de leur rôle et leurs responsabilités concernant la protection des renseignements personnels et des informations confidentielles.

Une modification sera apportée au code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

249-12-2025 4. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 009-01-2025 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Incompressibles : 68 481.28 \$
Comptes à payer Municipalité : 134 409.97 \$
Comptes à payer du Centre récréatif Saint-Guillaume : 3 749.20 \$
Salaires de novembre 2025 : 32 720.43 \$

TOTAL : 239 360.88 \$

Adoptée.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

**5. Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 280-2025
relatif aux traitements des élus municipaux.**

MOTION Avis de motion est donné par Dominique Laforce Que le règlement numéro 280-2025 relatif aux traitements des élus municipaux sera adopté à une séance ultérieure. Un projet de règlement a aussi été déposé à tous les élus.

G. DIVERS.

- **INCENDIE, PREMIERS RÉPONDANTS ET SÉCURITÉ CIVILE**

250-12-2025 6. Résolution pour délégation de compétence à la Municipalité de Saint-Cyrille pour les services d'un préventionniste dans le cadre du Fonds région et ruralité, volet Coopération et gouvernance.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de désirent présenter un projet de demande de délégation de compétence dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Lacharité , appuyé par Mathieu Labrecque et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale en sécurité incendie;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la municipalité de Saint-Cyrille, comme organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée.

251-12-2025 7. Demande de délivrance de certificats d'autorisation pour l'utilisation d'un feu vert clignotant.

CONSIDÉRANT l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) qui permet sous certaines conditions à un pompier d'utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant* qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 244-12-2024 adoptée par la municipalité de Saint-Guillaume permettant l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT la demande des pompiers suivants :

Dominic Doyon, Thomas Brouillard, Étienne Arpin, William Bailey et Pierre-Luc Horion visant à obtenir un certificat d'autorisation pour utiliser un feu vert clignotant;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont complété la formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers sont titulaires d'un permis de conduire valide et que son leur dossier de conduite, joint à leur demande, démontre qu'ils n'ont pas fait l'objet, dans les 2 années qui précèdent la demande d'aucune sanction en vertu de l'un ou l'autre des articles 180, 185 ou 191.2 du *Code de la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de leur dossier d'emploi démontre qu'ils respectent les protocoles et les directives du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marylène Charest

APPUYÉ PAR Christian Lemay

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE délivrer aux pompiers Dominic Doyon, Thomas Brouillard, Étienne Arpin, William Bailey et Pierre-Luc Horion à l'emploi du Service de sécurité incendie le certificat d'autorisation d'utilisation du feu vert clignotant qui est joint à la présente résolution, ce certificat étant valide jusqu'au 15 septembre qui suit la deuxième année de la date à laquelle il a été accordé.

Adoptée.

- **VOIRIE**

252-12-2025 8. Groupe 132 – Autorisation de paiement de la facture pour le pavage des traverses sur le 6^e Rang.

CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux de remplacement de 7 ponceaux sur le 6^e Rang, des travaux de pavage ont dû être faits;

CONSIDÉRANT la facture de Groupe 132 au montant de 31 500 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Christian Lemay
ET résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture à Groupe 132 Inc.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 59-140-15.

Adoptée.

253-12-2025 9. Programme d'aide à la voirie locale - reddition de compte.

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Guillaume a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés en 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Guillaume transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;
- des photos des travaux réalisés;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Dominique Laforce, appuyée par Guylaine Lacharité, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de St-Guillaume autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

254-12-2025 10. Autorisation d'achat de panneaux de voirie – Martech signalisation Inc.

CONSIDÉRANT la demande de la voirie pour l'achat de panneaux de signalisation pour améliorer la signalisation sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la facture de Martech signalisation Inc. au montant de 4062.25 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Dominic Doyon, appuyé par Marylène Charest
ET résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture à Martech signalisation Inc. au montant de 4,062.25 \$ plus taxes applicables.

D'appliquer la dépense au poste de grand-livre 02-355-00-640.

Adoptée.

- **HYGIÈNE DU MILIEU**

255-12-2025 11. Nettoyage d'une partie du fossé du 6^e Rang et d'une partie du rang St-Jean-Baptiste.

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage de fossé doivent être faits en raison du mauvais écoulement de l'eau sur une partie du fossé du 6^e Rang et d'une partie du fossé sur le rang St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que le temps des travaux est estimé à deux jours de travail;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominic Doyon
ET résolu

D'AUTORISER les travaux de nettoyage et d'appliquer la dépense au poste de grand-livre 02-320-00-521.

Adoptée.

- **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

256-12-2025 12. Autorisation de signature pour une servitude entre la Municipalité de Saint-Guillaume et M. Daniel Rivard.

CONSIDÉRANT la demande de M. Daniel Rivard afin d'obtenir une servitude de passage sur les lots 5 250 525 et 5 251 565 afin d'avoir accès à son terrain;

CONSIDÉRANT qu'une description technique a été présentée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Marylène Charest , appuyé par Guylaine Lacharité
ET résolu

D'AUTORISER la signature de la servitude de passage à Monsieur Daniel Rivard afin qu'il puisse accéder à son lot numéro 5 250 016;

D'INFORMER le propriétaire que les frais associés à la demande seront assurés par lui-même;

D'AUTORISER le maire, Alain Laprade, et la directrice générale, Anny Boisjoli à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume ladite servitude de passage.

Adoptée.

- **LOISIRS ET CULTURE**

257-12-2025 13. Demande de permis de réunion pour la soirée reconnaissance du 31 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume désire effectuer une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la soirée reconnaissance du 31 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation municipale est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominic Doyon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'AUTORISER la demande afin que le CRSG puisse présenter une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la soirée reconnaissance du 31 janvier 2026.

Adoptée.

H. VARIA

258-12-2025 14. Modification des signataires pour la bibliothèque de Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les signataires au compte de caisse Desjardins et aux autres organismes en lien avec la bibliothèque de Saint-Guillaume;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lemay , appuyé par Dominique Laforce et résolu

QUE le Conseil nomme Nancy Caissy, Coordinatrice aux loisirs et à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque municipale ainsi que la Directrice générale Anny Boisjoli à signer pour et au nom de la Bibliothèque de Saint-Guillaume.

Adoptée.

259-12-2025 15. Report de la séance extraordinaire de l'adoption du budget et du Plan triennal d'immobilisation.

Il EST PROPOSÉ par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de reporter l'adoption du budget et du Plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 au 12 janvier 2026.

Adoptée.

DÉPÔT 16. Dépôt du registre public des déclarations selon la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

La directrice générale dépose aux membres du conseil le registre public relatif aux déclarations selon la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Aucune déclaration n'a été effectuée en 2025.

J. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance 21 personnes.

259-12-2025 K. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Guylaine Lacharité et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 21h00.

Adoptée.

M. Alain Laprade
Maire

Mme Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Laprade, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Alain Laprade, Maire